

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'assemblée communale s'est réunie publiquement le jeudi 15 septembre 2016, à 20 H 30, salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Roger LITAUDON, Maire.

Tous les membres du Conseil municipal étaient présents à l'exception de Mme FRIAUD, (pouvoir à Mme PERICHON), Mme LASSALLE, M. JOLY (à M. MERCIER), Mme MARTINANT (à M. LITAUDON) et Mme BELOT (à M. COURTADON).

A également pris part à la séance Mme GIANNINA, directeur général des services.

M. REAU, trésorier municipal était excusé.

I – PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire intervient en indiquant qu'il a eu cet après-midi confirmation par les services de la DREAL que la déviation serait ouverte au 15 décembre.

II – ELECTION DU SECRÉTAIRE ET DU SECRÉTAIRE-ADJOINT

M.ALLAIN et Mme GIANNINA sont respectivement élus à ces fonctions à l'unanimité.

III – COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Le document est approuvé par tous les membres présents qui avaient pris part à la réunion du 7 juillet 2016.

IV – DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

12 mesures ont été prises sous cette forme depuis la séance du 7 juillet 2016. Il s'agit de :

- la signature d'un contrat de licence de mise à disposition du module logiciel gérant le système de pointage OPTICON OPN 2001,
- la signature d'un contrat de maintenance du système de pointage OPTICON OPN 2001 (crayon douchette),
- la réfection du sol de l'école maternelle des 4 Vents (salle d'activités) : attribution du marché,
- la location d'un véhicule avec chauffeur assurant le transport des enfants de l'école maternelle des 4 Vents au restaurant scolaire : signature du contrat (année scolaire 2016 – 2017),
- l'installation d'une alarme au restaurant municipal : signature d'un contrat,
- le contrat d'architecture Vestiaires du stade de Beaupuy : signature,
- le contrat de maintenance des photocopieurs : marché 05/2014, lot n° 2, avenant n° 1,
- le remplacement du circulateur de la salle omnisports,
- les installations particulières d'assainissement : contrat d'entretien avenant n° 2 au contrat n° 83000016),
- la distribution du trimestriel d'informations municipales « TRAIT d'UNION N° 10 » : contrat,
- la mise à disposition de cartes de course d'orientation « Collège et salle omnisports de VARENNES-sur-ALLIER » et « complexe Mauregard VARENNES-sur-ALLIER »
- le contrat de maîtrise d'œuvre : création d'un réseau d'assainissement en eaux usées, site de l'ancienne Base aérienne 277.

V – ORDRE DU JOUR : INSCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Depuis le 5 septembre, date d'envoi des convocations à la présente séance, trois dossiers ont été instruits par la mairie et semblent pouvoir être soumis à délibération sans attendre la tenue d'une autre réunion plénière, il s'agit de :

FINANCES

* *Contrat cadre quadripartite : contrat des territoires et du département de l'Allier de la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE,*

* *Protocole de location de toitures pour l'installation de panneaux photovoltaïques.*

CONSEIL MUNICIPAL

* *Accueil des réfugiés : motion*

VI – MOTION FERMETURE CTER

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil adopte la motion demandant l'arrêt du démantèlement des CTER (Centre Technique d'Exploitation Routière) et confirme son souhait de la sauvegarde d'un service public de proximité et de qualité.

VII – SDE 03 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ (2015)

Cette question est retirée de l'ordre du jour ; la commune ne disposant pas à l'heure actuelle du rapport d'activité.

VIII – BULLETIN MUNICIPAL 2016 : CONTRAT AXEPRO PLUS

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'un contrat AXEPRO PLUS permettant la distribution des bulletins municipaux semaine 52 au prix de 782,64 € TTC pour 2 045 boîtes aux lettres (y compris les « STOP PUB »).

M. le Maire indique que la commune souhaite une distribution semaine 52 mais que depuis deux ans, la distribution se fait en début d'année.

IX – PORTAGE DE REPAS A LA CRÈCHE BRIN D'EVEIL : TARIF 2017

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'augmentation du tarif du portage de repas à la crèche BRIN d'EVEIL. M. le Maire informe que la 1^{ère} livraison interviendra semaine prochaine, les travaux ayant pris du retard.

X – DROITS ET REDEVANCES : TARIFS 2017

M. le Maire propose que l'ensemble des tarifs soient validés en une seule fois sur le principe de l'évolution de l'inflation.

Ainsi, sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve l'actualisation désormais annuelle destinée à maintenir la valeur des ressources communes provenant de la perception des droits et redevances.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2017, le tarif des services communaux sera majoré de 0,19 %, taux de variation de l'indice des prix à la consommation constatée au cours des 12 derniers mois étudiés par l'INSEE.

Cette augmentation concerne :

La mise à disposition de salles communales, la location de matériel communal, les concessions au cimetière, les prestations funéraires, la mise à disposition des locaux de « LOISIRS et CULTURE », le service d'accueil des camping-cars (maintien du tarif ; l'automate ne rendant pas la monnaie), l'accueil de loisirs, la médiathèque, la location de mini-chalets, l'accueil périscolaire et le temps d'accueil périscolaire, la demi-pension et le portage de repas à domicile.

M. COURTADON souhaite que soit précisé l'effort que fait la commune pour la demi-pension et le portage de repas. Ainsi, pour la demi-pension, le tarif est au-dessous du coût des matières premières

et pour le portage de repas, il est bien en-dessous du prix de revient du repas avec le transport. La commune fait donc un véritable effort envers les familles et usagers des services.

A la demande de M. le Maire et pour éviter les problèmes de monnaie, le tarif des droits de place pour les abonnés est porté à 0,60 € le mètre.

XI – BUDGET PRINCIPAL POUR 2016 : D.M. N° 2

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la seconde décision modificative du budget principal de la commune pour l'année 2016.

Cette modification consiste essentiellement en des modifications techniques sans changement pour l'économie générale du budget. Il s'agit de transferts de crédits pour immobilisation de certains investissements initialement prévus en fonctionnement et de l'inscription de travaux supplémentaires (travaux stade de BEAUPUY, pompe à désherber, panneaux de rue).

M. COURTADON prend la parole au sujet de l'équilibre de la section d'investissement qui se fait par recours à l'emprunt.

M. LITAUDON lui répond que pour le moment les subventions ne sont pas notifiées ; elles sont en bonne voie. A noter que la commune a reçu la notification de la réserve parlementaire de 10 000 €, recette non inscrite sur cette décision modificative.

XII – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2016 : D.M. N°1

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la 1^{ère} décision modificative du budget annexe de l'assainissement pour l'année 2016.

Elle consiste par le transfert de crédits pour financer les travaux de l'ancien D.A. 277 pour la création d'un réseau et le réajustement de l'enveloppe pour le Schéma directeur en dépenses et en recettes.

XIII – MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE : CONTRAT ANNUEL VICHY-BUREAU : SEPTEMBRE 2016 A SEPTEMBRE 2017

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil reconduit le contrat de maintenance informatique de la ville pour un montant de 1 661,86 € TTC.

XIV – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE VARENNES-SUR-ALLIER, SAINT-LOUP ET MONTOLDRE

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de VARENNES-sur-ALLIER, SAINT-LOUP et MONTOLDRE pour la réalisation de travaux de voirie, sur les chemins limitrophes des 3 communes.

XV – SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA VILLE : COMPLÉMENT N° 2

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil complète d'état des subventions votées en accordant une subvention exceptionnelle de 2 200 € pour l'organisation d'une course cycliste par l'UCVSP (Union Cycliste Varennes Saint-Pourçain), une subvention de 700 € à l'ASV Rugby pour l'organisation d'un concert et une subvention de 200 € à l'ADEV pour l'organisation d'une fête de fin d'année.

M. COURTADON souhaite savoir si la subvention accordée à l'UCVSP est une dotation, pour attirer les coureurs. M. le Maire lui confirme que c'est le cas, que c'est une course FFC. M. CONSTANT demande l'itinéraire de la course ; il lui est répondu que c'est le même que l'année passée et que les ralentisseurs ne posent pas de problème.

XVI – ALLOCATIONS ACCORDÉES PAR LA VILLE : COMPLÉMENT N° 2

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le Conseil complète l'allocation initiale du Comité des fêtes avec une attribution de 448,40 €.

XVII – GARANTIE D’EMPRUNT DE LA VILLE POUR LE COMPTE DE LA SPL 277

M. le Maire prend la parole et tout comme il l’a proposé lors de la création de la SPL 277, il souhaite que celle-ci ait une gestion autonome et qu’elle ne génère aucun coût pour la commune et la communauté de communes VARENNES-FORTERRE en dehors de la mise de fonds. Cependant, la SPL 277 devra souscrire des emprunts pour le financement des investissements et ceux-ci peuvent être garantis par les deux collectivités. Ainsi, la commune est sollicitée pour garantir 2 emprunts : l’un de 850 000 € et le second de 875 000 €. Le Conseil, sur proposition de M. le Maire et à l’unanimité accepte ces garanties.

Le Maire précise que la SPL a également souscrit une ligne de trésorerie à 0,33 %. En effet, l’Etat et la Région ne donnent les subventions que sur facture acquittée.

XVIII – ENCAISSEMENT POUR COMPTE DE TIERS : OFFICE DE TOURISME

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve la constitution d’une régie de recettes pour l’encaissement de la borne-relais et valide la possibilité d’encaissement pour compte de tiers.

XIX – RÉGIE DE RECETTES POUR LA VENTE DE LIVRES : CRÉATION

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve la constitution d’une régie de recettes pour la vente de livres réformés de la Médiathèque. Cette régie sera créée du 4 octobre au 2 décembre 2016.

Les élus évoquent la possibilité que les livres non vendus soient proposés à la Bibliothèque départementale de Prêt car certaines bibliothèques ont peu de crédits et sont susceptibles d’être intéressées

XX – VENTE DE LIVRES DE LA MÉDIATHEQUE : TARIF ANNÉE 2016

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables à la vente de livres.

Seulement 2 tarifs sont mis en place pour faciliter la gestion de la vente par les deux agents de la Médiathèque.

XXI – DEMANDE D’AIDE DE LA MAIRIE DE MONTILLY

Sur la proposition du Maire et à l’unanimité des suffrages exprimés (une abstention), le Conseil décide de ne pas octroyer une aide exceptionnelle à la commune de MONTILLY, considérant que l’aide entre les communes de la même intercommunalité est privilégiée.

M. COURTADON considère qu’il n’est pas souhaitable de commencer ces soutiens qui peuvent devenir réguliers et contraignants.

XXII – CAMPAGNE « FLEURIR LA FRANCE » : RÉPARTITION DE LA DOTATION (2016)

Sur proposition de M. ALLAIN, maire-adjoint délégué aux travaux, à l’urbanisme, à l’eau et l’assainissement, à l’environnement, à l’hygiène et au cadre de vie, et à l’unanimité, le Conseil fixe à 2 500 € le montant de la dotation annuelle à répartir comme suit : 1 990 € pour récompenser les maisons individuelles fleuries, 360 € pour les espaces réduits, jardinets et terrasses et 150 € pour les balcons fleuris. Le jury fixera prochainement le classement.

XXIII – GROUPEMENT DE COMMANDES : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CAO

Sur proposition de M. le Maire et pour faire suite à la constitution d’un groupement de commandes, M. ALLAIN est désigné à l’unanimité comme membre de la commission d’appel d’offre.

XXIV – CESSIION A SUEZ ENVIRONNEMENT DU PUIS EAU INDUSTRIELLE WAVIN

Sur proposition du Maire et à l’unanimité, le Conseil approuve la cession de puits d’alimentation en eau industrielle du site WAVIN à la société SUEZ Environnement.

XXV – REPAS DES AINÉS : TARIF 2016

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil, conformément à la délibération du 11 décembre 2014, fixe à 25 € le prix du repas applicable aux personnes ne remplissant pas les conditions d'accès à ce dernier.

XXVI – PROJET DE SEJOUR DE COHESION A AMBOISE DES ÉLÈVES DE 3^{ème} SEGPA DU COLLÈGE A. DE SAINT-EXUPERY

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 23,10 € au collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour de cohésion à AMBOISE à destination des élèves de 3^{ème} SEGPA.

XXVII - PROJET DE SEJOUR D'INCLUSION SECTEUR DE LA BOURBOULE DES ÉLÈVES DE 6^{ème} ET 5^{ème} SEGPA DU COLLÈGE A. DE SAINT-EXUPERY

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil octroie une subvention exceptionnelle de 72,80 € au Collège Antoine de SAINT-EXUPERY permettant le financement d'une partie du séjour d'inclusion dans la région de LA BOURBOULE à destination des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA.

XXVIII – SAISON CULTURELLE 2017 : CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS

Sur proposition de Mme CHATELAIN, maire-adjoint délégué à l'enfance, à la jeunesse, à l'enseignement, au restaurant scolaire, à la culture, à l'animation et aux loisirs, le Conseil approuve la programmation de spectacles et d'expositions pour la saison culturelle 2017 et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre de l'organisation d'un événementiel.

Mme CHATELAIN indique que la commission a proposé des choses très diversifiées et que le budget global s'élève à 10 126 €.

Il y aura une exposition et animation par mois.

M. COURTADON sollicite Mme CHATELAIN pour obtenir un bilan de la saison culturelle 2015. Mme CHATELAIN lui répond que sans problème ce bilan sera transmis aux élus.

XXIX – TARIF DES SPECTACLES COMMUNAUX : SAISON CULTURELLE 2017

Sur proposition de Mme CHATELAIN et à l'unanimité, le Conseil approuve les tarifs applicables à la saison culturelle 2017.

XXX – LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES : MODIFICATION 2016/05

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la modification n° 06/2016 de la liste des emplois temporaires de la ville. Cette modification consistant en la prise en compte des résultats de la CAP du mois de juin.

XXXI – CONTRAT DES TERRITOIRES ET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VARENNES-FORTERRE : CONTRAT CADRE QUADRIpartite

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil approuve la signature d'un contrat cadre quadripartite entre le Conseil départemental, la Communauté de communes VARENNES-FORTERRE, la SPL 277 et la commune.

Ce contrat aura pour but de permettre à la SPL 277 d'encaisser les subventions accordées par le Conseil départemental. Seul le Conseil départemental a demandé cette procédure. L'état et la Région ont quant à eux sans problème affecté les subventions au bénéfice de la SPL 277 titulaire de la concession d'aménagement.

XXXII – PROTOCOLE DE LOCATION DE TOITURES SITE DE L'ANCIEN D.A. 277 : AUTORISATION

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le Conseil autorise la signature d'un protocole avec la Société URBASOLAR SAS pour la location des toitures des bâtiments de l'ancien site du D.A. 277.

Ce protocole rentre tout à fait dans l'objectif de la SPL 277 qui est d'équilibrer le budget à horizon de 4 ans ; ainsi de nouvelles recettes sont envisagées grâce à la location de ces toitures. La proposition faite par la société est la suivante : 200 000 € d'indemnité forfaitaire d'immobilisation à la mise en service et 40 000 € de loyer annuel sur 30 ans maximum.

Le dossier reste à être validé par la commission de régulation de l'énergie.

A la demande de M. MERCIER, il est confirmé que l'entreprise prendra à sa charge l'installation, le démontage, la remise en état de la toiture et la gestion des déchets.

Mme RAY ajoute que le marché couvert pourrait être inscrit dans un projet photovoltaïque. M. LITAUDON lui confirme que c'est une possibilité non écartée.

M. COURTADON réaffirme que la minorité vote en faveur de ce projet puisqu'elle n'a jamais été opposée au photovoltaïque.

La séance se poursuit à huis clos à la demande de M. le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité.

XXXIII - MOTION – ACCUEIL DES MIGRANTS

Sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil adopte une motion concernant l'accueil des migrants sur le territoire de VARENNES-sur-ALLIER.